



**RAPPORT N° 04/1-20
au Conseil Municipal**

OBJET

**AMENAGEMENT DE SITES SPORTIFS POUR LES 4EMES JEUX DE LA CJSOI
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 03/4-11 DU 30 SEPTEMBRE 2003**

Dans le cadre des 4èmes Jeux de la CJSOI (Commission Jeunesse et Sports de l'Océan Indien), la Commune envisage de procéder à l'aménagement des sites sportifs suivants :

- Petit Stade de l'Est Jean IVOULA,
- Complexe Sportif de Champ-Fleuri.

Lors de la finalisation des choix techniques, le programme des travaux a été confirmé et la Délibération n° 03/4-11 du 30 septembre 2003 doit être modifiée.

Les travaux seront décomposés en quatre lots :

- * Lot 1 Piste d'Athlétisme de Champ-Fleuri
 - réaménagement des vestiaires,
 - couverture des gradins ;
- * Lot 2 Complexe Sportif de Champ-Fleuri
 - travaux de peinture intérieure des Salles B et S,
 - traitement acoustique de la Salle S,
 - traçage de la ligne de jeux de la Salle S ;
- * Lot 3 Complexe Sportif de Champ-Fleuri
 - réaménagement des vestiaires de la Salle B de danse et musculation ;
- * Lot 4 Stade de l'Est Jean IVOULA
 - réfection du sol sportif.

Le nouveau montant de l'ensemble des travaux est estimé à 900 000 euros TTC.

Le financement est de :

- 50 % Etat,
- 30 % Région,
- 20 % Commune.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Article 2313 du Budget principal 2004.

Je vous demande, en conséquence, d'approuver le nouveau montant du projet d'aménagement de sites sportifs pour les 4èmes Jeux de la CJSOI.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 04/1-20
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 5 mars 2004

OBJET

AMENAGEMENT DE SITES SPORTIFS POUR LES 4EMES JEUX DE LA CJSOI
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 03/4-11 DU 30 SEPTEMBRE 2003

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 03/4-11 du Conseil Municipal en séance du 30 septembre 2003 ;

Sur le RAPPORT N° 04/1-20 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le nouveau montant des travaux (900 000 euros TTC) d'aménagement de sites sportifs pour les 4èmes Jeux de la CJSOI (Commission Jeunesse et Sports de l'Océan Indien).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 12 MAR. 2004

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



Handwritten signature of René-Paul Victoria